

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 juillet 2019

N° 154/07/2019 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE POINT CYB-ESPACE NUMERIQUE DU POLE JEUNESSE DE LA ROSERAIE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 juillet 2019.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Jean-Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Véronique LAGARRIGUE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Monique VALAT, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°174/10/2018 du 18 octobre 2018, portant sur la création de la régie simple « Service information Jeunesse » ;

Conformément au règlement intérieur établi, et après une année de fonctionnement, il convient de faire évoluer le dispositif pour la rentrée scolaire 2019/2020, compte tenu des évaluations réalisées par les équipes opérationnelles du Pôle Jeunesse de la Roseraie.

1. La carte SLAM :

Dans le but de simplifier les démarches des jeunes et d'apporter davantage de lisibilité aux offres proposées, les fonctionnalités de la carte SLAM, jusqu'ici inutilisée, seront transférées sur la carte d'adhésion du Pôle Jeunesse de la Roseraie. Cette dernière octroie aux jeunes les mêmes avantages promotionnels.

- ✓ L'article 5 Services Proposés du règlement intérieur du Pôle Jeunesse de la Roseraie, est modifié. Le terme de carte SLAM est remplacé par « Réductions chez des partenaires identifiés : réservées aux adhérents » ;
- ✓ L'article 3 modalités de réservations, de la charte de bonne conduite remplace la notion d'accès prioritaire aux titulaires de la carte SLAM par « Accès prioritaires aux adhérents du Pôle Jeunesse de la Roseraie ».

2. Les horaires d'ouverture du Pôle Jeunesse de la Roseraie :

Au regard de la fréquentation et afin de mieux répondre aux sollicitations des jeunes, il convient d'adapter le fonctionnement du Pôle Jeunesse de la Roseraie. Les horaires d'ouverture au public du Service Information Jeunesse et de l'accueil de jeunes, seront modifiés comme suit et applicables dès le 1er septembre 2019 :

- ✓ Service Information Jeunesse : le lundi de 12h à 17h30, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 17h30 et le mercredi, de 13h30 à 17h30.
- ✓ Accueil de Jeunes : hors vacances scolaires, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 17h30 et le mercredi de 13h30 à 17h30.

Ces modifications d'horaires seront détaillées dans le règlement intérieur ainsi que dans la charte de bonne conduite.

Le règlement intérieur ainsi que la charte de bonne conduite modifiés seront affichés dans la structure et disponibles sur le site <https://www.sij-montauban.fr>; ainsi que sur l'Espace Citoyens.

Ils pourront être réactualisés régulièrement afin de répondre au mieux à la réalité de fonctionnement de la structure.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 09 juillet 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement intérieur ainsi que la nouvelle Charte de bonne conduite point Cyb – Espace Numérique, modifiés du Pôle Jeunesse de la Roseraie, tels qu'annexés à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer ces documents.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 JUIL. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 JUIL. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 juillet 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

